



## ANNEXE AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Ci-après dénommé le "**Prestataire**" ;

Nom et prénom: MURSIA Francesco  
Adresse: 5B Rue De Folin, 64200 Biarritz  
N°SIRET : 891 002 594 00010

ET

Ci-après dénommé le "**Client**" ;

Organisme de formation  
SASU INSPIRE NATION  
Branche formation : **The Inspire Academy**  
25 Allée du Moura  
64200 Biarritz  
SIRET: 848 044 889 00014  
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 75640463864

Le prestataire et le client étant ci-après dénommés, ensemble, "**les Parties**" ou, l'un d'entre eux indifféremment, une "**Partie**".

Date d'effet de l'annexe : 29/02/2024

### MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL

L'employeur et le prestataire conviennent par la présente d'une modification du délai de règlement initialement prévu dans le contrat de prestation de service en date du 01/01/2023.

#### 1 - Délai de Règlement Initial

Le délai de règlement, tel que spécifié dans le contrat de services, était de 45 jours à partir de la date de réception de la facture.



## ANNEXE AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

### 2 - Nouveau Délai de Règlement :

À compter de la date d'effet de cette annexe, le nouveau délai de règlement sera de 45 à 60 jours à partir de la date de réception de la facture.

### 3 - Rémunération des Cours :

À partir de la date d'effet de cette annexe, tous les cours, qu'ils soient en présentiel ou en distanciel, seront rémunérés à hauteur de 25 € de l'heure.

### 4 - Communication des Factures :

Le prestataire continuera à envoyer ses factures conformément aux modalités du contrat initial.

Les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté les termes de la présente annexe.

Fait à Biarritz en deux exemplaires originaux,  
Le 12/03/2024

Le Client  
Nom et Signature

SASU INSPIRE NATION  
The Inspire Academy - Ambition Coaching  
64200 BIARRITZ  
www.inspireacademy.fr  
Siret : 848 044 889 00014 - APE 8559B  
TVA: FR53 848 044 889

Danyam Ignam  
Directrice

Le Prestataire  
Nom et Signature  
Francesco Mursia

Paraphez chaque page de l'annexe